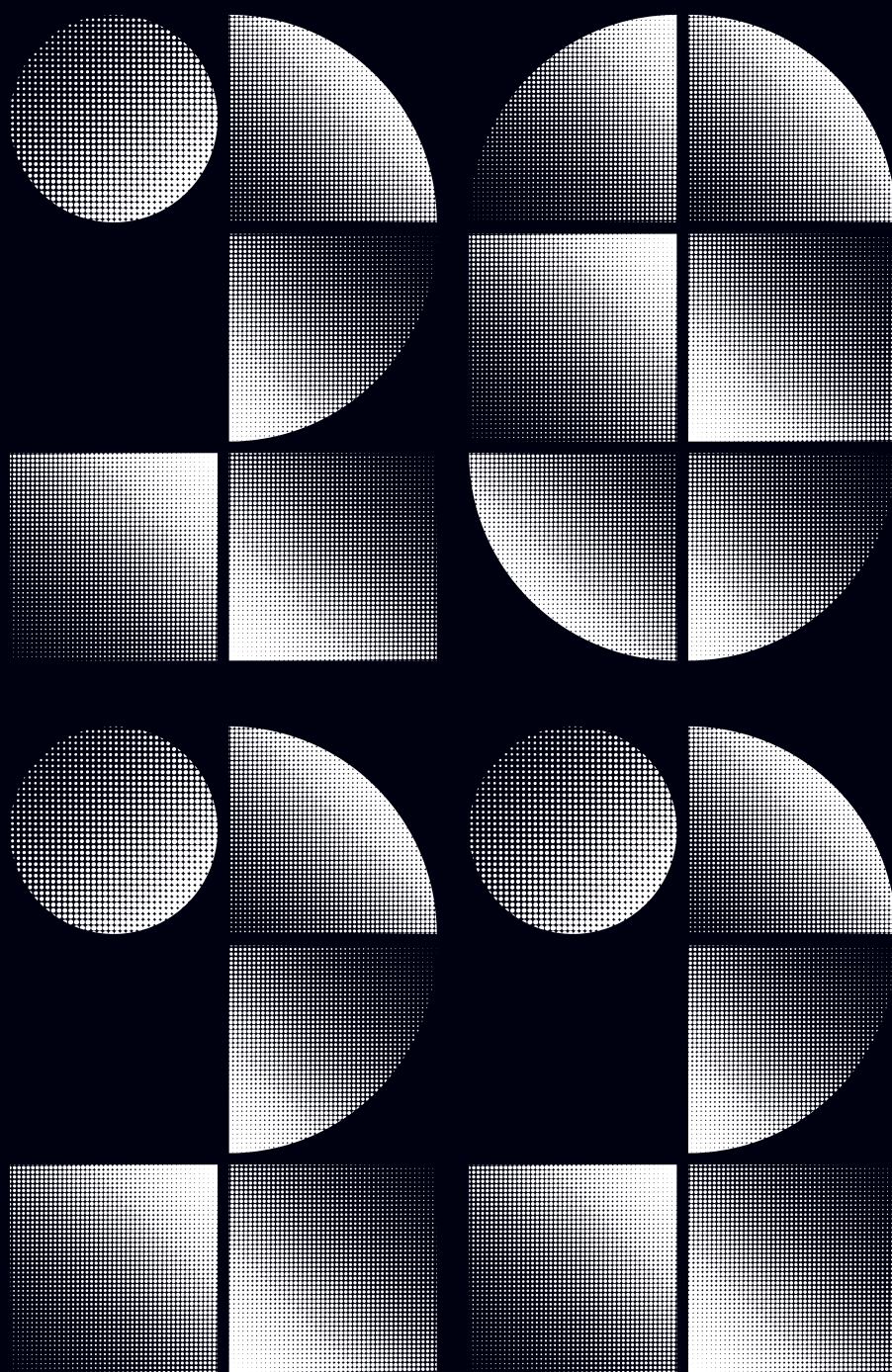
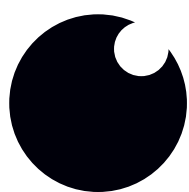


Rapport Annuel 2022



[ins-fr.ch](https://www.ins-fr.ch)



Inspectorat chantiers Fribourg
Baustelleninspektorat Freiburg

Avec ses 2 mandats de l'Etat de Fribourg et ses 8 mandats avec les commissions paritaires, l'Inspectorat chantiers Fribourg est l'organe de contrôle du canton, dans le domaine de la construction. L'avantage de ce principe est la synergie de contrôle sur les chantiers.

Sommaire

Rapport Annuel 2022.

Philosophie	6
L'inspectorat 2022 en bref	8
Historique	10
Retrospective 2022	12
Portrait de l'association	14
Organisation et activités	16
Rapport financier	22
Finances en détail	26
Statistiques	30
Références	42

Philosophie

Le mot du président.

Contrôles, vous avez dit contrôles?

Qui dit contrôle, dit récolte de documents et de renseignements. Cette démarche a priori simple est néanmoins soumise à des exigences strictes.

En tant que délégataire de tâches publiques, l'ICF est régi par la LPrd. Ainsi, conformément aux principes de la légalité, l'ICF est en droit de traiter des données personnelles que si une disposition légale le prévoit ou, à défaut, si les dispositions réglant l'accomplissement de sa tâche l'impliquent. En outre, le traitement de données personnelles se doit de respecter les autres principes de la protection des données, à savoir : la finalité (art. 5 LPrd), la proportionnalité (art. 6 LPrd) et l'exactitude des données (art. 7 LPrd).

En cas de traitement de données personnelles sensibles, un devoir de diligence accru est requis.

Dans le domaine du contrôle des CCT (conventions collectives) le traitement des données personnelles est soumis à la loi des protections des données (LPD) et partant au contrôle du Préposé fédéral à la protection des données.

Conscient de ses obligations légales, l'ICF et ses collaborateurs ont réexaminé le processus de contrôle afin, dans un souci de simplification, de coordonner les différentes démarches de contrôle dans le respect des dispositions légales précitées.

En pratique, force est de constater que le respect de ces différentes obligations rend plus ardue la recherche d'informations et rallonge parfois le temps nécessaire à ces opérations. Cette situation, qui n'est pas toujours comprise par nos mandants peut parfois donner l'impression que d'éventuels fraudeurs bénéficient d'une certaine impunité. Or tel n'est pas le cas et nous continuons à œuvrer avec conviction.



Jacques Piller
Président

Le mot du responsable.

Les années se suivent, mais ne se ressemblent pas ! ou presque. Nous étions tellement heureux de penser à autre chose qu'au malheur des gens touchés par cette sacrée pandémie. Mais non, en février 2022, un état décide d'envahir un autre état. Les images nous rappellent malheureusement toutes les autres guerres auxquelles nous avons été impliqués. Alors bien évidemment, nous ne sommes pas amenés à nous défendre, mais l'impact économique, psychologique et moral nous rattrape, et ce, directement dans notre portemonnaie. Sans compter, encore une fois, les pauvres personnes touchées par ce terrible affrontement.

Dès lors, l'après Covid est remplacé par un autre problème. Si nous avons vécu des moments difficiles pendant ces dernières années, ceux-ci se répètent à nouveau sous une autre forme. Cependant, nous ne pouvons pas nous morfondre sur les sujets d'actualité qui nous entoure, car il faut bien évidemment vivre et prendre le positif.

Aujourd'hui, la vie est faite de hauts et de bas, et il est facile de se laisser submerger par les aspects négatifs. Cependant, il existe de nombreux aspects positifs dans la vie qui méritent que l'on s'y attarde et qu'on les apprécie.

L'un des aspects les plus positifs de la vie est la relation que nous entretenons avec les autres. Qu'il s'agisse de notre famille, de nos amis ou de notre partenaire, ces relations peuvent nous apporter une joie et un bonheur immenses. Le fait de pouvoir partager des expériences, de se soutenir mutuellement et d'avoir quelqu'un sur qui compter dans les moments difficiles est incroyablement précieux.

Enfin, l'une des choses les plus positives dans la vie est la capacité d'aider les autres. Le bénévolat, les dons à des œuvres caritatives ou le simple fait de tendre une main secourable à une personne dans le besoin peuvent faire une grande différence dans le monde et nous apporter un sentiment d'utilité et d'accomplissement.

En conclusion, bien que la vie soit parfois difficile, il existe d'innombrables éléments positifs sur lesquels se concentrer et qu'il convient d'apprécier. En prenant le temps de reconnaître et de chérir ces aspects, nous pouvons cultiver une vision plus positive de la vie et trouver plus de bonheur et d'épanouissement.



Mike Aguet
Responsable de l'inspectorat

L'inspectorat 2022 en bref

Quelques chiffres intéressants.

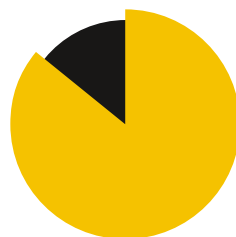
Nombre de rapports de contrôles

231

Travail au noir
TN

221

Travail détaché
LDét



86%

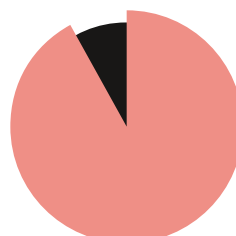
Chantiers sans problème
de gestion des eaux

343

Conventions de travail
CCT

943

Environnement
SEn

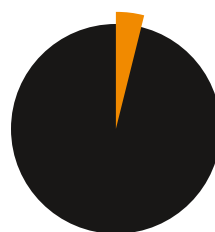


92%

Chantiers sans problème
de gestion des déchets

1738

Au total



4%

Machines sans filtre
à particules

Nombre d'ouvriers contrôlés

348

Travail détaché
LDét

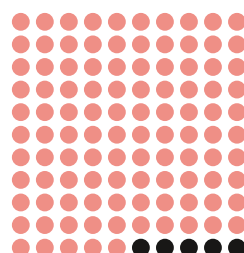


19

Personnes
en fuite

623-455

Conventions de travail – Travail au noir
CCT-TN



105

Dénonciations
réalisées

CHF **1'029'150**

Budgets 2022
Inspectorat chantiers Fribourg

Contrôle travail au noir TN	CHF 300'000
Contrôle travail détaché LDét	CHF 328'750
Contrôle conventions de travail CN-CCT	CHF 225'800
Contrôle environnement SEn	CHF 173'500
Autres produits	CHF 1'100

Total produits CHF **1'029'150**

Charges salariales	CHF 797'650
Charges administratives	CHF 27'500
Infrastructures	CHF 109'500
Frais de fonctionnement	CHF 101'800
Frais financiers	CHF -7'300

Total charges CHF **1'029'150**

**Equivalents à
 plein temps**

Travail au noir TN **1.6 EPT**

Environnement SEn **1.2 EPT**

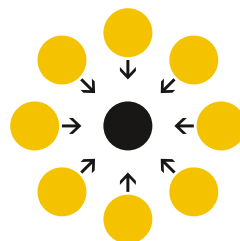
Conventions de travail CCT **1.0 EPT**

Travail détaché LDét **2.3 EPT**

2 femmes – 7 hommes

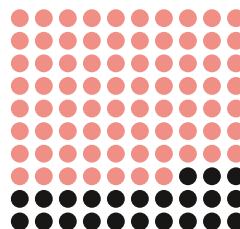
CHF **60'560**

**Amendes
 infligées aux LDét**



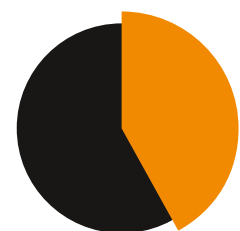
8

**Mandats de
 prestations avec les CP**



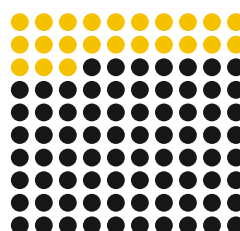
77

**Rapports
 du samedi**



42%

**Problèmes salariaux
 des CCT**



23

**Rapports avec
 la police**

Historique

Des balbutiements à nos jours.

Fin du siècle

La phase préparatoire

Dans le secteur de la construction du canton de Fribourg, les partenaires sociaux et l'Etat n'ont pas attendu l'adoption d'une législation fédérale pour lutter contre le travail au noir. Comme les cantons de Vaud et de Genève, Fribourg a été un précurseur dans ce type de lutte.

À la fin des années 90, un groupe de travail composé de représentants de l'Etat ainsi que des associations d'employeurs et d'employés a étudié la possibilité de mettre en place différentes structures non seulement pour lutter contre le travail illicite dans le secteur principal de la construction, mais aussi pour contrôler l'application des conventions collectives de travail sur les chantiers.

2000–2007

La commission tripartite de surveillance du travail au noir

Dans le courant de l'année 2000, une commission tripartite de surveillance du travail au noir dans la construction a été créée. Celle-ci était composée de 4 représentants de l'Etat, 4 représentants des associations des employeurs, 4 représentants des associations de travailleurs, d'un Président neutre et d'un secrétaire. Cette commission avait pour mission d'instituer la lutte contre le travail au noir, d'en suivre l'évolution et d'en rendre compte au Conseil d'Etat.

La commission a dû préparer une base légale. Celle-ci a été adoptée au milieu de l'année. Dans l'intervalle, la commission a pris contact avec les autres institutions. Il y avait notamment la CCC qui effectuait des contrôles de l'élimination des déchets de chantiers et certaines commissions paritaires qui effectuaient des contrôles des conditions de travail. Les institutions concernées se sont rendues compte des synergies à développer au niveau des divers contrôles effectués sur les chantiers.

Début 2003, la commission dispose de deux inspecteurs à plein temps pour réaliser les contrôles relatifs au travail au noir et les autres contrôles qui lui sont confiés. En novembre de cette même année, une ordonnance introduisant des émoluments est prise par le Conseil d'Etat. Ainsi, une partie des frais de fonctionnement pourra être couverte.

Au début de l'année 2002, le Conseil Fédéral publie un message relatif à la future législation fédérale en matière de lutte contre le travail au noir. Les parlementaires ayant de la peine à trouver un consensus, la loi fédérale mettra encore trois ans pour son adoption et six ans pour être mise en vigueur, finalement, le 1^{er} janvier 2008.

2007—2009

La commission paritaire de contrôles dans la construction

Vers le milieu de l'année 2007, au vu de l'entrée en vigueur de la législation fédérale sur le travail au noir, l'Etat annonce son retrait de la commission pour le 31 décembre de cette même année. Cela signifie que la commission tripartite va se transformer, de fait, en commission paritaire.

Une base légale cantonale étant nécessaire pour l'application de la législation fédérale, il en arrête les dispositions en prononçant une ordonnance, à titre transitoire. Ces dispositions seront reprises par la future Loi sur l'Emploi et le Marché du Travail (LEMT), mise en consultation en fin 2005. En raison de plusieurs reports, le projet précité n'a pu être présenté au Grand Conseil dans les délais prévus. L'article 9 de cette ordonnance prévoit la délégation des contrôles dans le secteur de la construction à un tiers.

Les associations des employeurs et des employés, constituant la commission paritaire de contrôles dans la construction (CPF) à partir du 1^{er} janvier 2008, prennent conscience que le statut de « commission » n'est pas une forme juridique très appropriée. C'est pourquoi ils créent une association au sens des articles 60 et suivant du Code civil suisse.

Au début de l'année 2002, le Conseil Fédéral publie un message relatif à la future législation fédérale en matière de lutte contre le travail au noir. Au vu de son contenu, la Commission hésite à développer sa structure de contrôle, car elle devra être réadaptée dans un avenir plus ou moins proche. Les parlementaires ayant de la peine à trouver un consensus, la loi fédérale mettra encore trois ans pour son adoption et six ans pour être mise en vigueur, finalement, le 1^{er} janvier 2008.

2009—2021

L'Inspectorat chantiers Fribourg

Dès le 1^{er} janvier 2009, cette association, dénommée « Association Fribourgeoise de Contrôle » (AFCo), reprend et poursuit les activités de la CPF.

2013 a été une année à marquer d'une pierre blanche, car les dirigeants de l'association ont choisi de s'organiser et de se structurer différemment. Jusqu'ici, l'association donnait un mandat de gestion à la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs. Les inspecteurs étaient conduits par le secrétaire responsable. Pour l'avenir, un responsable d'inspectorat est engagé directement par l'association. Son activité partagée entre la gestion de l'association et du personnel ainsi que des tâches de contrôles l'absorbent pleinement d'où son engagement avec un taux d'occupation à 100%

Les dirigeants de l'association décident aussi d'améliorer les infrastructures. Le 16 novembre 2013, l'AFCo emménage dans de nouveaux bureaux sis au 1^{er} étage du bâtiment administratif de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs. Ces locaux, beaucoup plus spacieux et mieux éclairés offrent aux collaborateurs des conditions de travail bien plus agréables. Des investissements importants sont consentis pour l'achat de mobilier de bureau et de matériel informatique. En juin 2015, l'AFCo emménage dans des nouveaux locaux à Givisiez.

Retrospective 2022

Faits marquants.

L'année 2022 a été une année infructueuse pour l'Inspectorat chantiers Fribourg, qui a continué malgré tout à veiller au respect des règlements et directives pour nos différents mandants. L'inspectorat a effectué des contrôles réguliers sur les chantiers, vérifiant le respect des conditions de travail des ouvriers ainsi que le respect environnemental.

Le manque d'effectif a bien évidemment eu un gros impact sur l'organisation de l'ICF. Nous avons dû adapter, journalièrement, notre manière de travailler. Tout le monde a joué le jeu et nous avons tant bien que mal essayé de remplacer les gens absents. J'espère que nous allons en tirer les conséquences et que ce problème sera un lointain souvenir.

L'ICF a décidé il y'a trois ans de déménager afin d'offrir un espace convenable à ses collaborateurs, c'est donc chose faite! Nous avons eu la chance de pouvoir nous déplacer dans le bâtiment à côté de l'ancien. Seul le numéro de bâtiment a changé. Nous vous accueillons volontiers dans nos locaux!

Nous pouvons constater une baisse d'annonces des travailleuses détachés. Cette baisse est peut-être le reflet des problèmes économiques mondiale que nous avons vécu l'année dernière et que nous vivons encore aujourd'hui. Malgré ce problème, notre pourcentage de contrôle est très élevé en comparaison des statistiques suisses. Notre secteur administratif ainsi que notre secteur inspectorat ont fait une très belle année et ont effectué un travail de qualité.

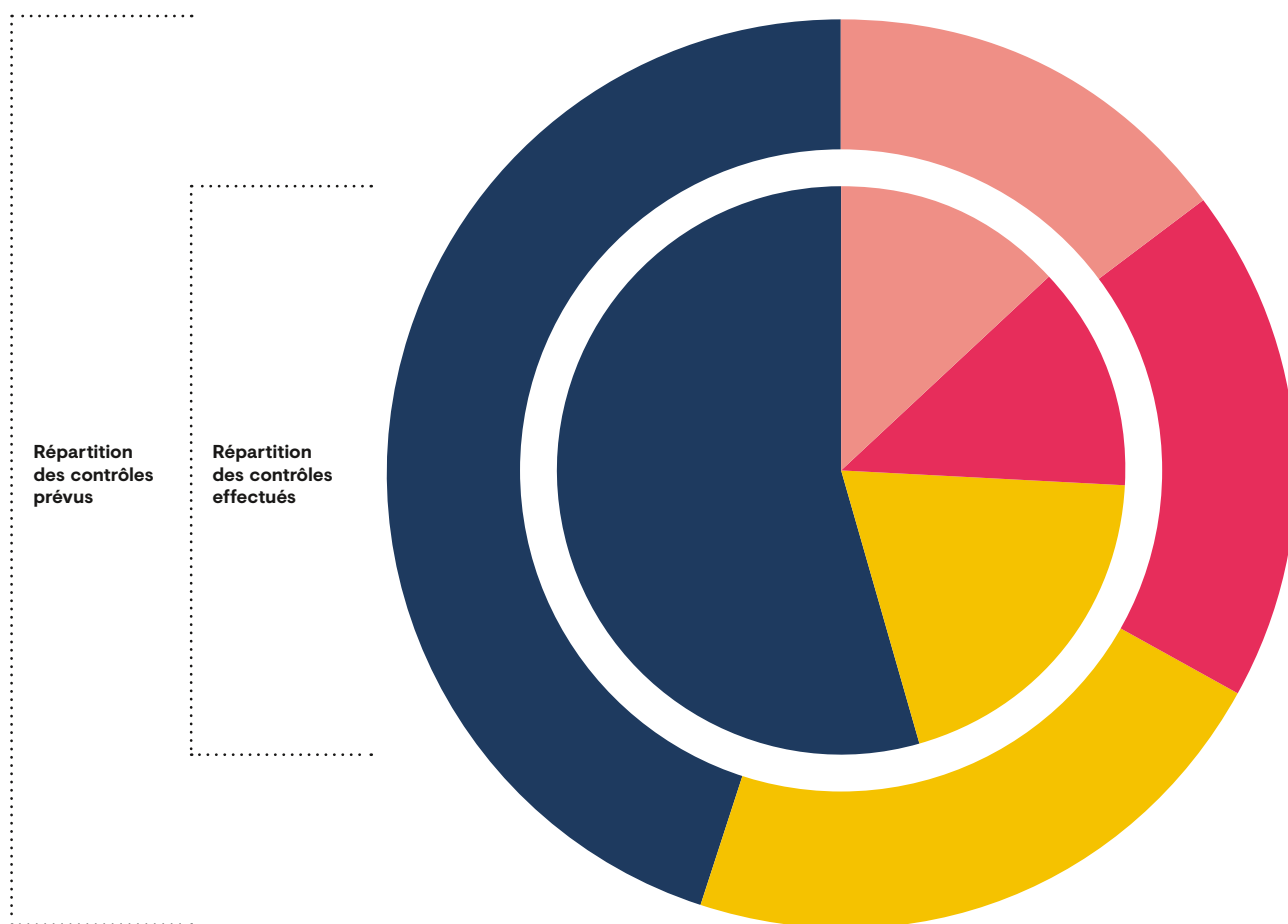
Depuis 2014, les contrôles des déchets, de l'air et de l'eau font partie intégrante des contrôles. En 2020 nous avons eu une phase test pour le contrôle des sols ce qui s'est concrétisé en 2021. Nous avons entrepris ces contrôles afin de constater les problèmes sur le terrain. Le constat est souvent le même, le manque de formation et d'information des acteurs est flagrant. C'est pourquoi il a été décidé de créer des séances d'informations pour les entreprises, les ingénieurs et autres personnes susceptibles de travail les sols.

Le SEN a également mis en place une formation, avec une entreprise externe, pour les inspecteurs concernant les polluants des bâtiments, respectivement l'amiante. Le but est de pouvoir détecter si de l'amiante est travaillé selon les dispositions du permis de construire. Si tel n'est pas le cas, le chantier est immédiatement dénoncé au service. Il est va de la santé de tous. Ces différents changements ont nécessité des adaptations dans le mandat de prestation entre constructionfribourg et l'ICF, ce dernier sera actualisé en 2022.

Les contrôles du samedi fonctionnent bien. Nous ne vous cachons pas que ces sorties de fin de semaine sont compliquées. Le travail du samedi peut être comparé souvent à une organisation parallèle au travail de la semaine, ce qui complique les enquêtes des inspecteurs. Il est important de rappeler que les employeurs et les employés ont des devoirs et des obligations à respecter pour le travail de la semaine, mais également pour celui du samedi. Il n'est pas interdit de le pratiquer, mais il faut se renseigner auprès des différentes instances avant de s'engager.

La construction est un secteur clé de l'économie suisse, qui contribue à la croissance et au développement du pays. Cependant, ce secteur est confronté au problème de travail illégal, qui a de graves conséquences économiques et sociales. Le travail illégal est défini comme le travail qui n'est pas déclaré aux différentes instances, impliquant des travailleurs non déclarés, des paiements au noir et des violations du droit des travailleurs. C'est pourquoi l'inspectorat chantiers Fribourg travaille en étroite collaboration avec le service public de l'emploi afin de freiner au maximum ce fléau.

En conclusion, les objectifs de l'année 2022 ne sont malheureusement pas respectés dans les circonstances difficiles que l'inspectorat a traversées. Mais il faut tout de même relever le bon travail des collaborateurs, mettant tout en oeuvre pour obtenir des résultats de qualités pour nos mandants.



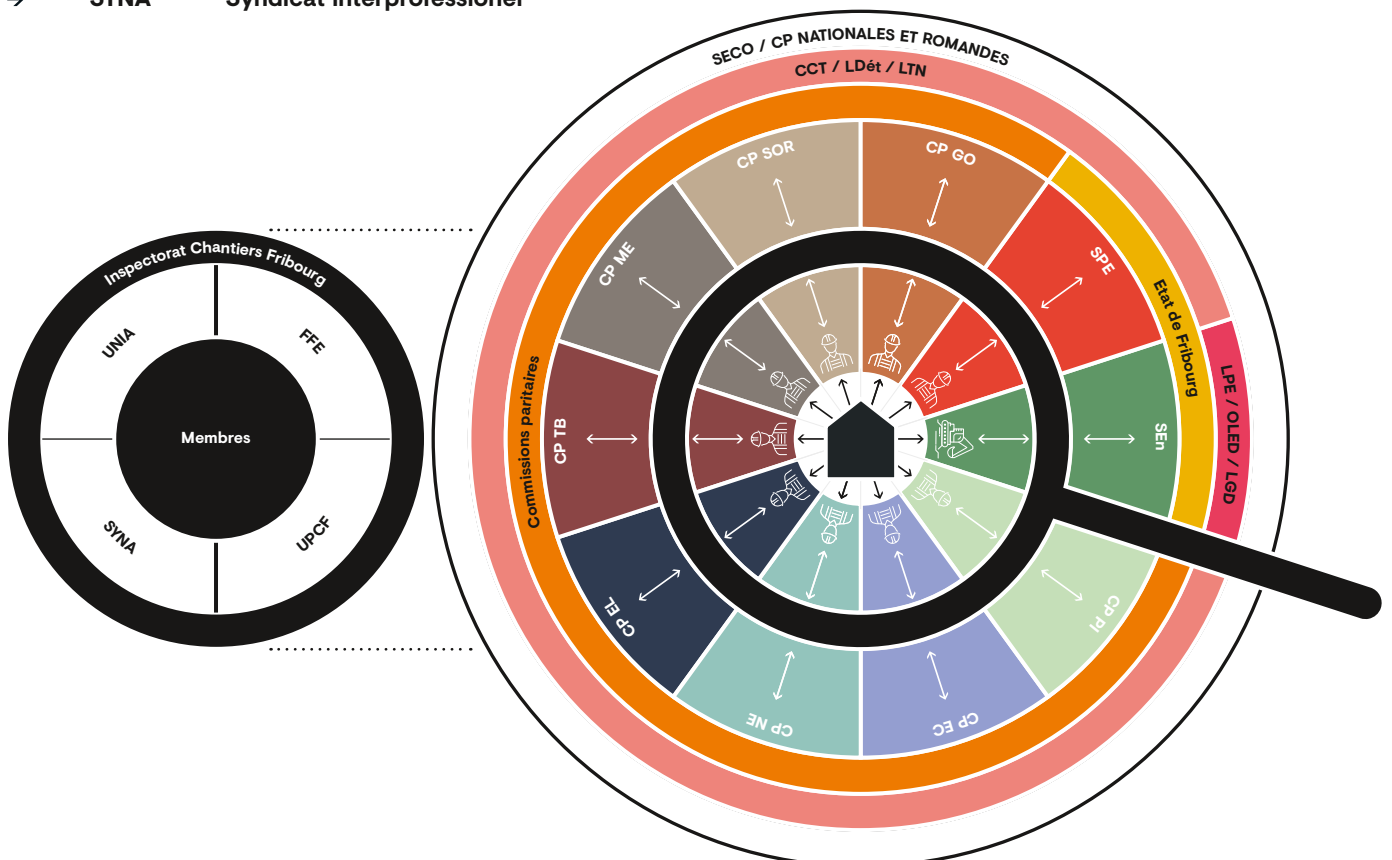
Type de contrôle	Nombre prévus	Nombre effectués	Solde	Différence %
Travail au noir TN	300	231	69	23
Travail détaché LDét	366	221	145	40
Conventions de travail CN-CCT	446	343	103	23
Environnement SEn	960	943	17	2
Total	2072	1738	334	16

Portrait de l'association

Notre association, par son inspectorat, réalise l'ensemble des contrôles sur les chantiers dans le canton de Fribourg.

Nos membres

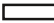


- FFE Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs
- UPCF Union Patronale du Canton de Fribourg
- UNIA Le Syndicat
- SYNA Syndicat interprofessionnel



Nos buts

L'Inspectorat chantiers Fribourg reçoit des mandats de prestations conclus avec différents mandants dont les tâches et les compétences liées aux contrôles lui sont déléguées.

Nos contrôles s'effectuent sur la base des conventions et des lois suivantes :









	SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
	CPN	Commissions paritaires nationales
	CPR	Commissions paritaires romandes
	CCT	Conventions collectives de travail
	LDét	Loi sur le travail détaché des entreprises étrangères
	LTN	Loi sur le travail au noir
	LPE	Loi sur la protection de l'environnement
	OLED	Ordonnance sur les déchets
	LGD	Loi sur la gestion des déchets

Nos mandants

Etat de Fribourg

-  **SEn** Service de l'environnement
-  **SPE** Service public de l'emploi

Commissions paritaires (CP)

-  **CP GO** Secteur principal de la construction
-  **CP SOR** Second oeuvre
Bois / Plâtre et peinture / Carrelage
-  **CP ME** Métallurgie
-  **CP TB** Branche des techniques du bâtiment
-  **CP EL** Domaine de l'électricité
-  **CP NE** Nettoyage
-  **CP EC** Echafaudage
-  **CP PI** Paysagiste

Nos organes

La structure de notre inspectorat est composée :

- d'une assemblée générale
- d'un conseil d'administration
- d'un organe de révision

Elle est complétée par deux éléments d'exécution, soit :

- le secrétariat
- l'inspectorat

Organisation et activités

La force de l'inspection est son organisation paritaire entre syndicat et patronat. Les prises de décisions par consensus au sein du conseil d'administration relèvent de la bonne marche de l'ICF.

1 Assemblée générale

Fonction	Nom	Partenaire
Président	Jacques Piller	
Responsable	Mike Aguet	ICF
Membres	Jacques Vial	UPCF
	François Clément	UNIA
	Jean-Daniel Wicht	FFE
	Thierry Jaquet	SYNA
	Daniel Bürdel	UPCF
	Robin Schwab	UNIA
	Jacinthe Joye	FFE
	Ernesto Suarez	SYNA
Nombre de séances	1	
Mutation	1 / Eric Sassi	UPCF

L'assemblée générale est composée par les délégués des associations membres selon une répartition paritaire fixée dans les statuts.

L'assemblée générale a eu lieu à l'Union Patronale du Canton de Fribourg. Elle s'est tenue le 13 mai 2022.

L'assemblée est l'organe suprême de l'association. Ses principales missions ressortent des statuts:

- élire les membres du conseil d'administration et le président
- désigner le secrétariat
- ratifier les conventions de délégations de tâches et de compétences
- ratifier les documents de fonctionnement et les procédures
- approuver les budgets et les comptes
- définir les objectifs stratégiques et qualitatifs
- approuver les rapports du conseil d'administration

Principales décisions 2022 de l'Assemblée

- l'approbation du rapport annuel 2021
- l'approbation des comptes 2021
- l'approbation des budgets 2022
- l'élection de M. Eric Sassi
- la nomination de Fiducum SA comme organe de révision pour l'année 2023

2 Conseil d'administration (CA)

Membre	Fonction – profession	Entrée en fonction
Jacques Piller	Président – avocat	2015
Jacques Vial	Vice président – entrepreneur	2002
François Clément	Secrétaire régional UNIA	2021
Jean-Daniel Wicht	Directeur FFE/FBV	2000
Thierry Jaquet	Secrétaire syndical SYNA	2011
Mike Aguet	Responsable de l'inspection	2014
Nombre de séances	15	
Mutation	1 / Eric Sassi UNIA	

Le conseil d'administration est l'organe d'exécution de l'inspection.
De nombreuses compétences lui ont été déléguées par l'assemblée:

- valider les documents de fonctionnement de l'inspection
- entériner les budgets
- choisir et engager le personnel
- valider les documents contractuels des inspecteurs
- traiter les affaires courantes
- exécuter les tâches que l'assemblée lui délègue
- veiller à l'exécution correcte des tâches déléguées par des tiers
- préparer et convoquer les assemblées ordinaires et extraordinaires

Principales actions et décisions 2022 du Conseil d'administration

Mandats de prestations avec l'Etat de Fribourg

Après la mise en place de la nouvelle loi sur le marché de l'emploi et le marché du travail (LEMT) et de son règlement, la mise en vigueur au 1^{er} janvier 2020, nous avons profité de cette année de transition afin de mettre en place les procédures de travail. Cette enrichissante collaboration va permettre d'avancer dans cette lutte contre le travail au noir (TN)

Mandats de prestations avec les CP

Les commissions paritaires professionnelles sont soucieuses des conditions de travail sur les chantiers. C'est pourquoi il a été nécessaire de se rencontrer, comme chaque année, au sein des séances de commissions afin d'établir les meilleures solutions de

contrôles, tant au niveau des entreprises suisses et que des entreprises étrangères (LDét)

Affaire du personnel

Les affaires courantes du personnel sont traitées lors des rencontres mensuelles du CA.

Engagement du personnel

Suite au financement supplémentaire du SPE et des CP, l'inspection devait engager un inspecteur de plus. Un essai a été fait avec une personne ce qui n'a malheureusement pas été satisfaisant. Le processus d'engagement a été nécessaire dans la deuxième partie de l'année.

Contrôle du travail du samedi

Les contrôles s'effectuent en binôme entre les inspecteurs auxiliaires du samedi et les inspecteurs fixes à 100% à l'Inspectorat. L'objectif premier est de répondre aux diverses demandes.

Affaires courantes

Les affaires courantes font l'objet d'un point « Communications » à l'ordre du jour de chaque réunion. Des décisions sont régulièrement prises pour les régler.

Suivi des contrôles

Un point « État des contrôles » est aussi porté à l'ordre du jour de chaque séance. Un document présentant plusieurs « tableaux de bord » permet de suivre l'avancement des divers mandats.

3 Responsable de l'inspectorat

Nombre de personnes 1

Le responsable est la plaque tournante de l'inspectorat. Il assume la gestion et le suivi des séances des organes de l'inspectorat, tient les comptes, règle les affaires courantes, prépare les budgets, traite les rapports des inspecteurs. À partir de février 2012, il assume aussi la responsabilité et le suivi du traitement des dossiers LDét pour les commissions paritaires mandantes. Le responsable gère les ressources humaines, en l'occurrence les collaborateurs et collaboratrices qui lui sont subordonnés.

Les tâches à assimiler ont été diverses. Parmi celles-ci, on peut relever :

- gestion administrative et financière de l'inspectorat
- suivi des inspecteurs
- ressources humaines
- tâches administratives liées à l'engagement des collaborateurs
- formation
- aide au traitement des dossiers par les collaboratrices
- élaboration et mise à jour de documents types
- entretien de la base de données pour gérer le traitement des dossiers
- création de nouveaux documents contractuels
- organisation de rencontres avec des tiers et préparation de documents
- organisation de séances internes (conseil d'administration et personnel) et préparation de documents
- transmission des rapports
- suivi des contrôles du travail du samedi
- traitement des affaires courantes

4 Inspectorat

Responsable de l'inspectorat	Mike Aguet	1.0 EPT
Contrôle des chantiers	Eric Moret	1.0 EPT
	Dominique Mossu	1.0 EPT
	Huseyin Kabayel	1.0 EPT
	Nicolas Di Gruttola (8 mois)	1.0 EPT
Secrétariat et traitement des dossiers LDét	Emanuela Riedo	0.6 EPT
	Piera Tria	1.0 EPT
Contrôle du samedi (aides inspecteurs)	Bertrand Dumas	
	Elian Collaud	

L'inspectorat se subdivise en deux secteurs soit:

- le contrôle des chantiers, réalisé par les inspecteurs
- le traitement des dossiers, exécuté par les collaboratrices administratives

Ces deux secteurs sont dirigés par le responsable de l'inspectorat. Il en assume la coordination, car ils ne peuvent être complètement séparés. L'un traitant les rapports de l'autre, ils sont amenés à collaborer régulièrement entre eux.

L'ICF a réalisé l'ensemble des contrôles par écrit quelque soit la nature, tant de la part des inspecteurs que des collaboratrices administratives. Ceux-ci doivent représenter une image, la plus explicite possible, de la situation au moment du constat. Ils doivent être de qualité, car l'inspectorat s'engage à fournir des rapports exploitables conformément aux missions demandées. La répartition judicieuse des contrôles est un point délicat: ils doivent être répartis de manière uniforme sur l'ensemble du canton et toucher tout genre d'entreprises (grandes ou petites).

Dans le cadre des contrôles LDét, les collaboratrices administratives instruisent les dossiers et rendent des décisions de sanction et/ou de classement.

Activités du secteur contrôle des chantiers

La réalisation de contrôles sur les chantiers est la principale mission des inspecteurs.

Au cours de l'année 2022, ils ont été réalisés dans les domaines suivants :

- **travail au noir**
mandat de l'Etat
- **conditions de travail fixées dans les conventions collectives**
mandat des CP
- **travail détaché**
mandat des CP
- **environnement, élimination des déchets, traitement de l'eau et de l'air**
mandat de l'Etat

Activités du secteur traitement des dossiers

Le traitement des rapports des travailleurs détachés (LDét) a engendré de nombreuses tâches telles que :

- la consolidation des procédures mises en place
- la mise à jour de documents types
- des contacts avec le Secrétariat à l'économie (SECO)
- des rencontres avec les commissions paritaires
- les demandes d'informations aux entreprises
- l'analyse des dossiers
- la rédaction et la transmission de dénonciations d'entreprise à l'Autorité cantonale
- la rédaction et la transmission de décisions
- l'établissement et la transmission de rappels
- les statistiques

Ce secteur s'est aussi occupé de l'ensemble des transmissions des rapports à diverses institutions concernées. Si nécessaire, ils ont aussi accompagné l'envoi des rapports de courriers spécifiques notamment pour les contrôles relatifs à l'environnement.

Rapport financier

L'état financier de l'Inspectorat chantiers Fribourg est équilibré grâce à son nouveau système.

Objectifs fixés

Pour l'année 2022, les objectifs principaux étaient :

- avoir des comptes équilibrés
- assurer le système de financement
- remplir les mandats en respectant les objectifs fixés en termes de qualité
- connaître l'appréciation de la qualité de notre travail en rencontrant nos mandataires une fois par an
- rôder les nouvelles structures

Historique et objectifs réalisés

Les mandants de l'ICF, soit l'Etat et les Commissions paritaires (CP) sont les principales sources financières des budgets de l'ICF. En 2017, le capital de l'inspectorat était passé à -170'242.-. Dans un premier temps, grâce aux CP et à leur décision d'abandonner les amendes reçues des entreprises de travailleurs détachés, l'ICF a pu relever la tête et passer à un capital de -66'376.- Mais malgré cet énorme effort des commissions paritaires, le système financier du moment était tombé dans l'obsolescence.

Dans une deuxième phase, l'Inspectorat chantiers Fribourg a proposé un nouveau système à ses mandants. Il est basé sur une clef de répartition par rapport aux besoins de ces derniers, soit les équivalents à plein temps. Tous les mandants ont compris que l'ICF dépendait d'eux et ont accepté ce nouveau système.

Cependant, le problème n'était pas totalement résolu. Ce nouveau système permettait à l'ICF de ne plus perdre de l'argent, mais il ne permettait pas de renflouer le capital. C'est pourquoi, dans les budgets de chaque année, nous retrouvons un poste ouvert dans les charges de 20'000.- afin d'effacer la dette et de l'améliorer chaque année. Ce processus a permis de liquider les comptes courants (amendes LDét) qui appartenaient aux CP.

A ce jour, le capital est positif avec de bonnes liquidités. Nous continuons ce système dans les prochaines années jusqu'à ce que les dettes soient totalement

remboursées. Nous remercions nos mandants pour cette précieuse aide.

Le système de clef de répartition est très transparent et il permet une facile compréhension. Cependant, si une année devait être difficile, la même clef de répartition serait effectuée pour le remboursement. Et à parts égales, si une année devait être en excédent extraordinaire, la même clef de répartition serait utilisée pour une restitution, pour autant que les objectifs ne soient pas atteints.

L'année 2022 était une année difficile pour tenir les quotas des LDét à cause du manque de personnel que nous recherchons désespérément. Mais comme le veut notre système, en cas de non-respect des demandes d'objectifs, une ristourne sera effectuée. Le cas s'est déjà présenté en 2018, 2020, 2021 et 2022. En effet, le quota des contrôles n'est pas atteint, mais l'explication est simple, d'une part sans une quantité suffisante d'annonces, il est difficile de respecter les objectifs. Il ne faut surtout pas oublier le nombre de déplacements inutiles par les inspecteurs pour cause de fausses informations dans les annonces reçues. Et malheureusement nous avons pris énormément de temps à rechercher et former un inspecteur.

Le CA se félicite de la bonne tenue des comptes et de leur stabilité. L'ICF pérennise son état financier ce qui est réjouissant.

Analyses financières

Évolution détaillée des produits

Les produits sont regroupés en 2 catégories facilement identifiables et comparables d'un exercice à l'autre.

Les produits des contrôles contiennent les revenus des divers mandats soit: les contrôles du travail au noir, du travail détaché, des conditions de travail et de la protection l'environnement.

Valeurs en CHF	2019	2020	2021	2022
Produits contrôles	811 520.66	855 650.05	945 650.00	999 550.00
Autres produits	22 559.05	-95 368.00	-161 353.01	-139 417.96
Total produits	834 079.71	760 282.05	784 296.99	860 132.04

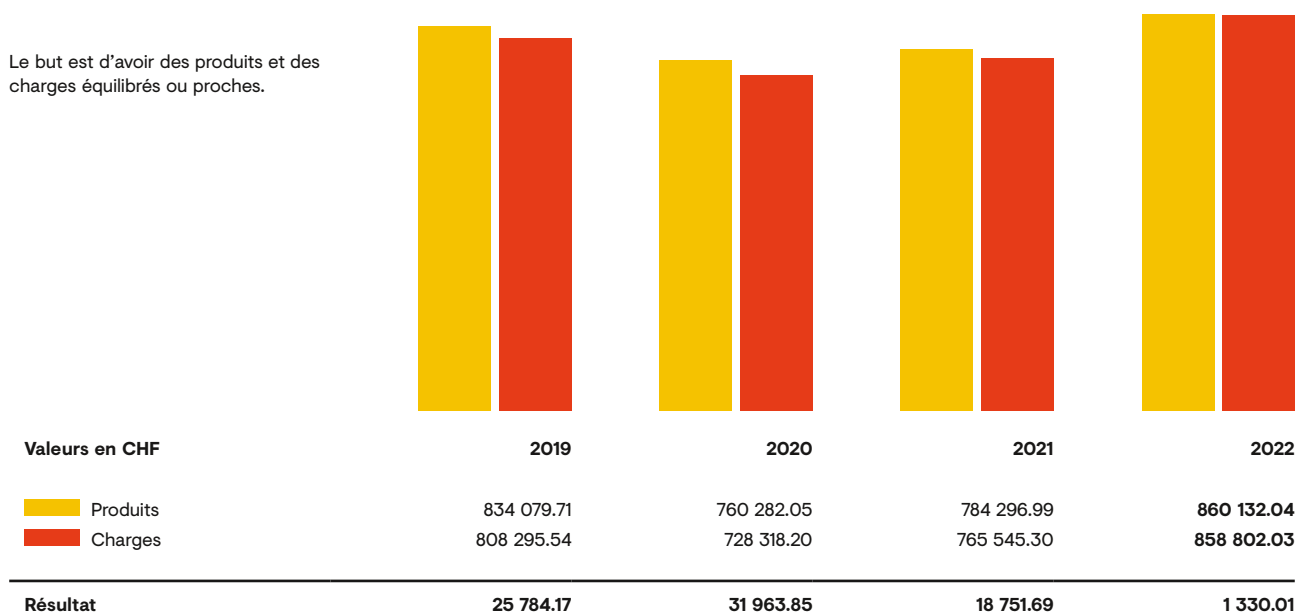
Évolution détaillée des charges

Les charges sont regroupées en 5 catégories. Vu les changements apportés au plan comptable, celles-ci ne correspondent plus à ce qui avait été présenté dans les derniers rapports.

Valeurs en CHF	2019	2020	2021	2022
Inspectorat	620 558.40	606 406.90	694 428.96	711 672.25
Administration	26 830.35	22 013.65	23 613.25	31 186.10
Infrastructures	79 100.48	70 217.70	99 557.29	95 079.98
Fonctionnement	38 021.10	40 825.60	51 256.19	60 052.10
Diverses	43 785.21	-11 145.65	-8 310.39	-9 188.40
Exploitation COVID-19	-	-	-50 000.00	-30 000.00
Total charges	808 295.54	728 318.20	765 545.30	858 802.03

Évolution globale des produits et des charges

Le but est d'avoir des produits et des charges équilibrés ou proches.

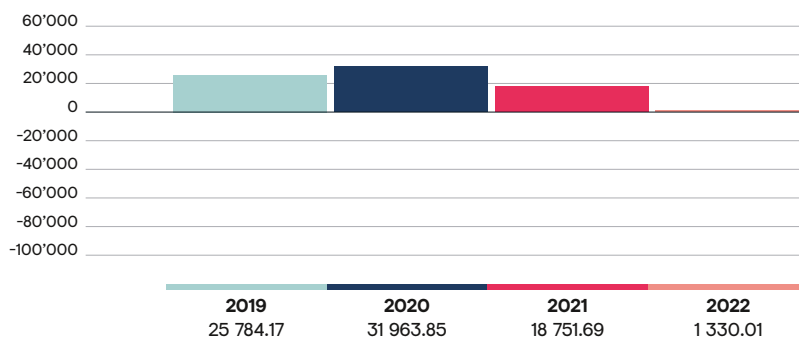


Évolution du résultat

Bien qu'à but non lucratif, l'ICF est géré comme une entreprise.

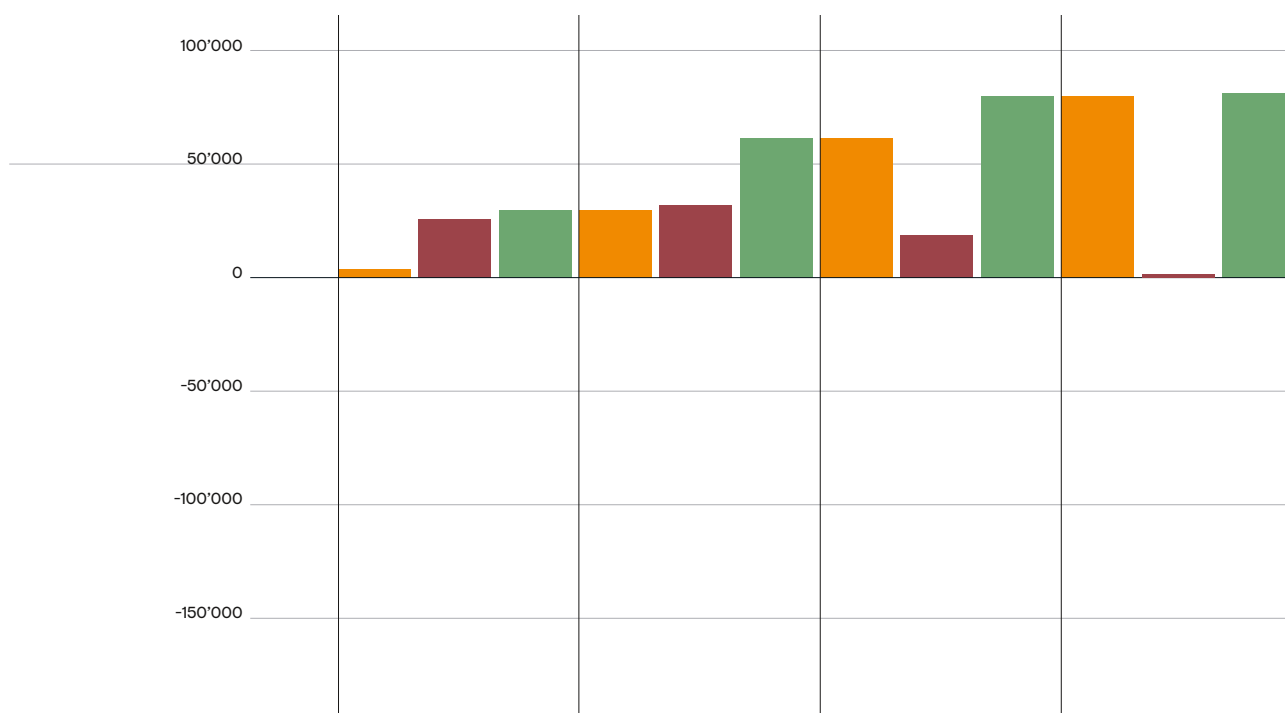
Cependant, grâce à son système financier, les charges sont réparties selon les forces de travail demandées par les mandants.

Une clé de répartition est effectuée lors du budget.



Évolution détaillée du capital

Les capitaux représentent la dette de l'ICF.



Valeurs en CHF	2019	2020	2021	2022
Capital année précédente	3 714.77	29 498.94	61 462.79	80 214.48
Résultat	25 784.17	31 963.85	18 751.69	1 330.01
Capital	29 498.94	61 462.79	80 214.48	81 544.49

Finances en détail

Comptes 2022 et Budgets 2023.

Bilan Actifs

N°	Titre du compte	Comptes 2021	Comptes 2022
1010	Compte postal CPC 10-1182145-0	504 589.48	436 478.09
1100	Débiteurs	16 056.95	28 011.65
1130	Actifs transitoires	9 489.05	1 894.40
1514	Informatique et téléphonie	16 700.00	13 600.00
1515	Mobilier de bureau	4 200.00	3 100.00
1517	Aménagement bureaux	22 060.00	16 500.00
2303	TVA décompte	7 927.05	4 635.55
TOTAL DES ACTIFS DU BILAN		581 022.53	504 219.69

Passifs

N°	Titre du compte	Comptes 2021	Comptes 2022
2000	Créanciers ordinaires	6 449.45	26 346.65
1136	c/c Fribourg fonds	120 000.00	120 000.00
1146	c/c second œuvre	100 000.00	100 000.00
2180	c/c FFE	45 000.00	0.00
2300	Passifs transitoires	24 399.95	3 200.00
2303	TVA décompte	0.00	0.00
2685	Provision chiffre d'affaire à restituer	174 958.65	173 128.55
2689	Provisions investissements	10 000.00	0.00
2691	Provision loyers	20 000.00	0.00
	Capital précédent	80 214.48	
	Bénéfice de l'exercice	1 330.01	
2130	Capital	81 544.49	81 544.49
TOTAL DES PASSIFS DU BILAN		581 022.53	504 219.69

Produits

N°	Titre du compte	Budget 2021	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Budget 2023
	Contrôles travail au noir TN	300 000.00	270 000.00	300 000.00	270 000.00	270 000.00
	Contrôles travail détaché LDét	329 650.00	329 650.00	328 750.00	328 750.00	328 750.00
	Contrôles conventions de travail CN-CCT	172 500.00	172 500.00	225 800.00	227 300.00	233 300.00
	Contrôles protection environnement SEN	173 500.00	173 500.00	173 500.00	173 500.00	173 500.00
	Autres produits	1 100.00	-161 353.01	1 100.00	-139 417.96	1 100.00
	TOTAL PRODUITS	976 750.00	784 296.99	1 029 150.00	860 132.04	1 006 650.00

Charges

N°	Titre du compte	Budget 2021	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Budget 2023
	CHARGES SALARIALES	750 000.00	649 428.96	797 650.00	711 672.25	775 000.00
	Coûts salariaux	731 000.00	639 898.50	778 650.00	683 837.40	756 000.00
	Autres frais du personnel	19 000.00	9 530.46	19 000.00	27 834.85	19 000.00
	CHARGES ADMINISTRATIVES	27 500.00	23 613.25	27 500.00	31 186.10	27 500.00
	Séances bureau direction et assemblée générale	20 000.00	15 774.35	20 000.00	22 715.40	20 000.00
	Comptabilité	7 500.00	7 838.90	7 500.00	8 470.70	7 500.00
	INFRASTRUCTURES	105 100.00	99 557.29	109 500.00	95 079.98	109 600.00
	Locaux	59 400.00	50 994.72	59 400.00	59 381.71	59 400.00
	Téléphones. informatique	33 000.00	22 523.95	33 000.00	20 380.12	33 000.00
	Mobilier et machines de bureau	1 900.00	10 807.23	1 900.00	136.55	2 000.00
	Amortissements	10 800.00	15 231.39	15 200.00	15 181.60	15 200.00
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	101 450.00	51 256.19	101 800.00	60 052.10	101 750.00
	Frais de communications	12 050.00	7 364.97	12 400.00	7 819.47	4 293.14
	Économat	6 900.00	4 370.75	6 900.00	4 187.15	6 900.00
	Frais de déplacement	34 000.00	24 975.02	34 000.00	33 156.48	34 000.00
	Subsistance	13 000.00	13 539.00	13 000.00	13 672.70	13 000.00
	Déficit	20 000.00	0.00	20 000.00	0.00	20 000.00
	Frais juridiques	13 500.00	0.00	13 500.00	225.00	13 500.00
	Assurance commerciale	2 000.00	1 006.45	2 000.00	991.30	2 000.00
	FRAIS FINANCIERS	-7 300.00	-8 310.39	-7 300.00	-9 188.40	-7 200.00
	Frais financiers divers	-7 300.00	-8 310.39	-7 300.00	-9 188.40	-7 200.00
	CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	-50 000.00	0.00	-30 000.00	0.00
	Charges extraordinaires. COVID-19	0.00	-50 000.00	0.00	-30 000.00	0.00
	TOTAL CHARGES	976 750.00	765 545.30	1 029 150.00	858 802.03	1 006 650.00

Résultats

N°	Titre du compte	Budget 2021	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Budget 2023
	Total des produits	976 750.00	784 296.99	1 029 150.00	860 132.04	1 006 650.00
	Total des charges	976 750.00	765 545.30	1 029 150.00	858 802.03	1 006 650.00
	RÉSULTAT	0.00	18 751.69	0.00	1 330.01	0.00

Rapport de l'organe de révision des comptes annuels 2022

période du 01.01 au 31.12.2022

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale des membres de l'Inspectorat chantiers Fribourg, Givisiez

[Le rapport original est consultable à l'inspectorat]

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Inspectorat chantiers Fribourg pour l'exercice arrêté au 31.12.2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Annexe aux comptes

Art. 959 C al. 1.1

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962 CO).

Les actifs immobilisés représentent des biens comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de revient et frappés d'un amortissement annuel, prorata temporis, aux taux usuels dictés par la notice A 1995 de l'impôt fédéral direct. A chaque bouclément, une réflexion est faite entre la valeur du marché actuelle et la valeur comptable. Il n'y a donc en aucun cas une surévaluation de ces actifs.

Art. 959 C al. 2.2

Nous attestons que la moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 10.

Art. 959 C al. 2.7

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Dette envers l'institution de prévoyance professionnelle	0.00	0.00	0.00

Art. 959 C al 2.13

Evénements survenus après la date du Bilan
— néant

Répartition du résultat

	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Résultat net de l'exercice	1 330.01	18 751.69	(17 421.68)
Report des résultats antérieurs	80 214.48	61 462.79	18 751.69
TOTAL À DISPOSITION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	81 544.49	80 214.48	1 330.01
RÉPARTITION DU RÉSULTAT			
Attribution à la réserve légale	0.00	0.00	0.00
Dividende	0.00	0.00	0.00
Report à compte nouveau	81 544.49	80 214.48	1 330.01
TOTAL DU RÉSULTAT RÉPARTI	81 544.49	80 214.48	1 330.01

Fiducum SA

Andreas Berger

Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gregory Savary

Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet fédéral
Réviseur agréé

Marly, le 27 avril 2023

Statistiques

Les rapports établis par l'Inspectorat chantiers Fribourg contiennent énormément d'informations. Celles-ci sont représentées graphiquement.

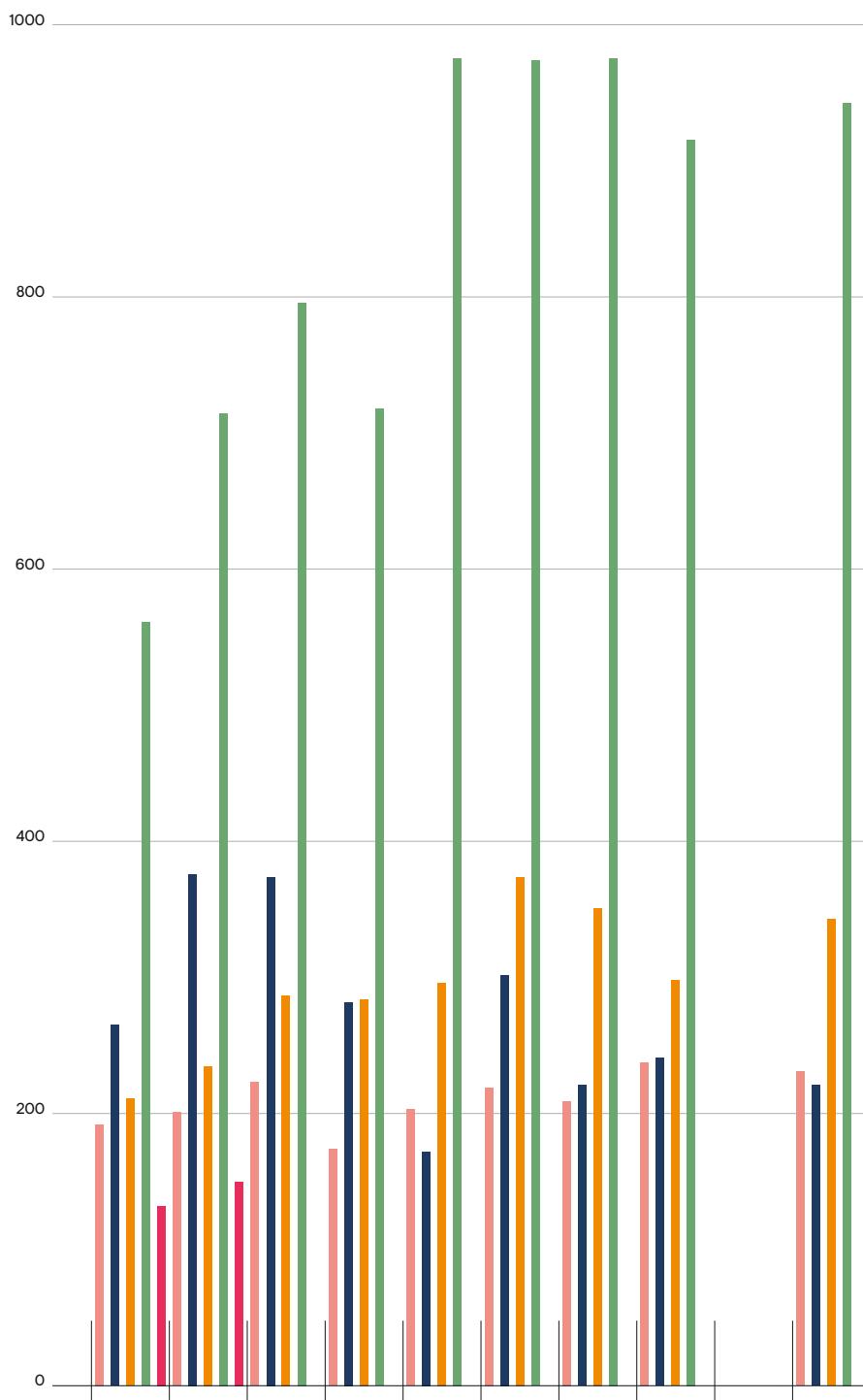
Contrôle en général

Evolution du nombre de contrôles par type

Précisions

Les taux indiqués dans ce graphique représentent le taux des employés contrôlés dont le statut serait en ordre.

La différence entre ce taux et le 100 % n'est pas le taux des soupçons d'infractions, car un certain nombre de dossiers porte la mention « à déterminer », ce qui nécessite une vérification des instances concernées.



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Travail au noir TN	192	201	223	174	203	219	209	238	231
Travail détaché LDét	265	376	374	282	172	302	221	241	221
Conventions de travail CN-CCT	211	235	287	284	296	374	351	298	343
Gestion des déchets GD	561	715	796	718	976	974	976	916	943
SUVA	132	150	-	-	-	-	-	-	-

Contrôle en général

Evolution du nombre de contrôles par type

Contrôles LDét par commission

	Prévu	Réalisé	Solde
Gros-œuvre	40	8	-32
Métal	50	50	0
Bois	160	90	-70
Plâtrerie peinture	25	13	-12
Technique CSV	44	40	-4
Électricité	29	13	-16
Carrelage	15	7	-8
Echafaudage	3	0	-3
Total	366	221	-145

Contrôles CT / CCT par commission

	Prévu	Réalisé	Solde
Gros-œuvre	130	103	-27
Métal	20	13	-7
Bois	65	50	-15
Plâtrerie peinture	95	60	-35
Technique CSV	27	29	+2
Electricité	16	17	+1
Nettoyage	40	27	-13
Carrelage	35	26	-9
Echafaudage	3	8	+5
Paysagiste	15	10	+5
Total	446	343	-103

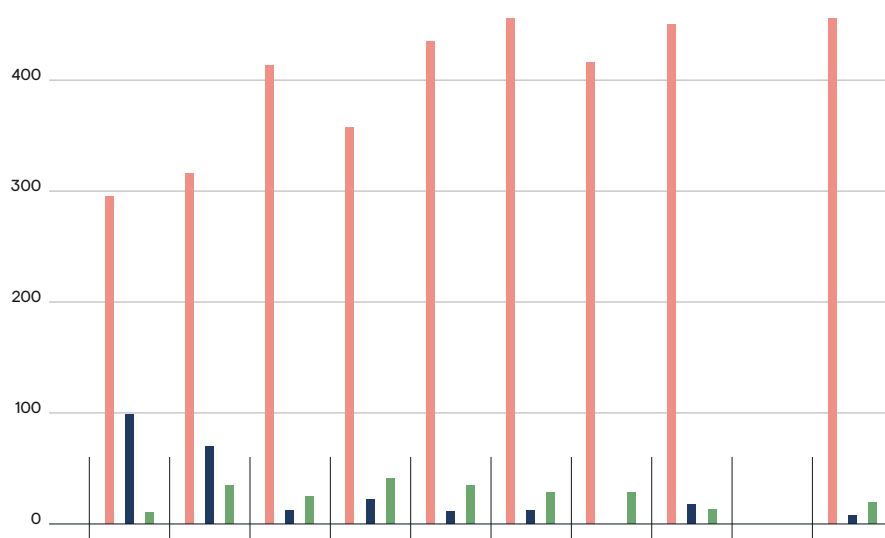
Travail au noir

Evolution du nombre d'ouvriers contrôlés

Précisions

Mis à part les ouvriers en fuite, ceux présents sur le chantier au moment d'un contrôle ne sont pas forcément auditionnés.

Certains ayant déjà fait l'objet de plusieurs vérifications, une nouvelle interview est inutile.



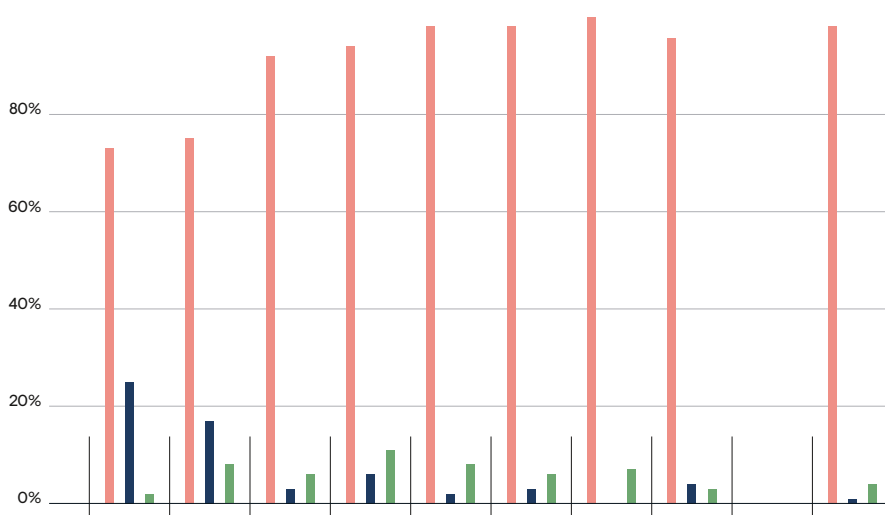
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contrôlés	295	316	413	357	435	455	416	452	455
Présents, non contrôlés	99	70	12	22	11	12	0	18	8
En fuite	10	35	25	41	35	28	28	13	19

Travail au noir

Evolution des taux de contrôles des employés

Précisions

Le taux des ouvriers contrôlés est issu du rapport entre les ouvriers vus et les ouvriers contrôlés.



Valeurs en pourcentage %	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contrôlés	73	75	92	94	98	98	100	96	98
Présents, non contrôlés	25	17	3	6	2	3	0	4	1
En fuite	2	8	6	11	8	6	7	3	4

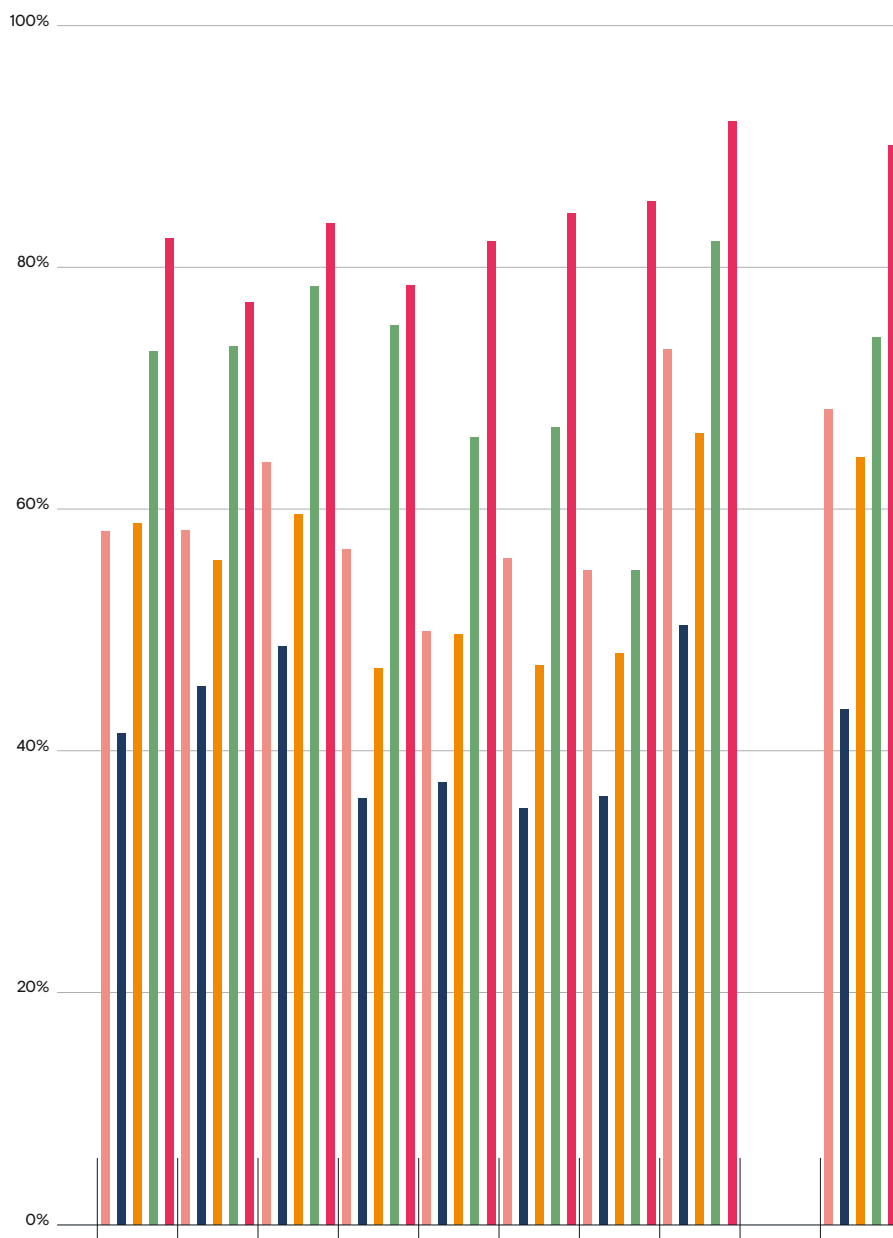
Travail au noir

Taux d'éléments corrects par type, suite à l'audition des employés

Précisions

Les taux indiqués dans ce graphique représentent le taux des employés contrôlés dont le statut serait en ordre.

La différence entre ce taux et le 100 % n'est pas le taux des soupçons d'infractions, car un certain nombre de dossiers porte la mention « à déterminer », ce qui nécessite une vérification des instances concernées.



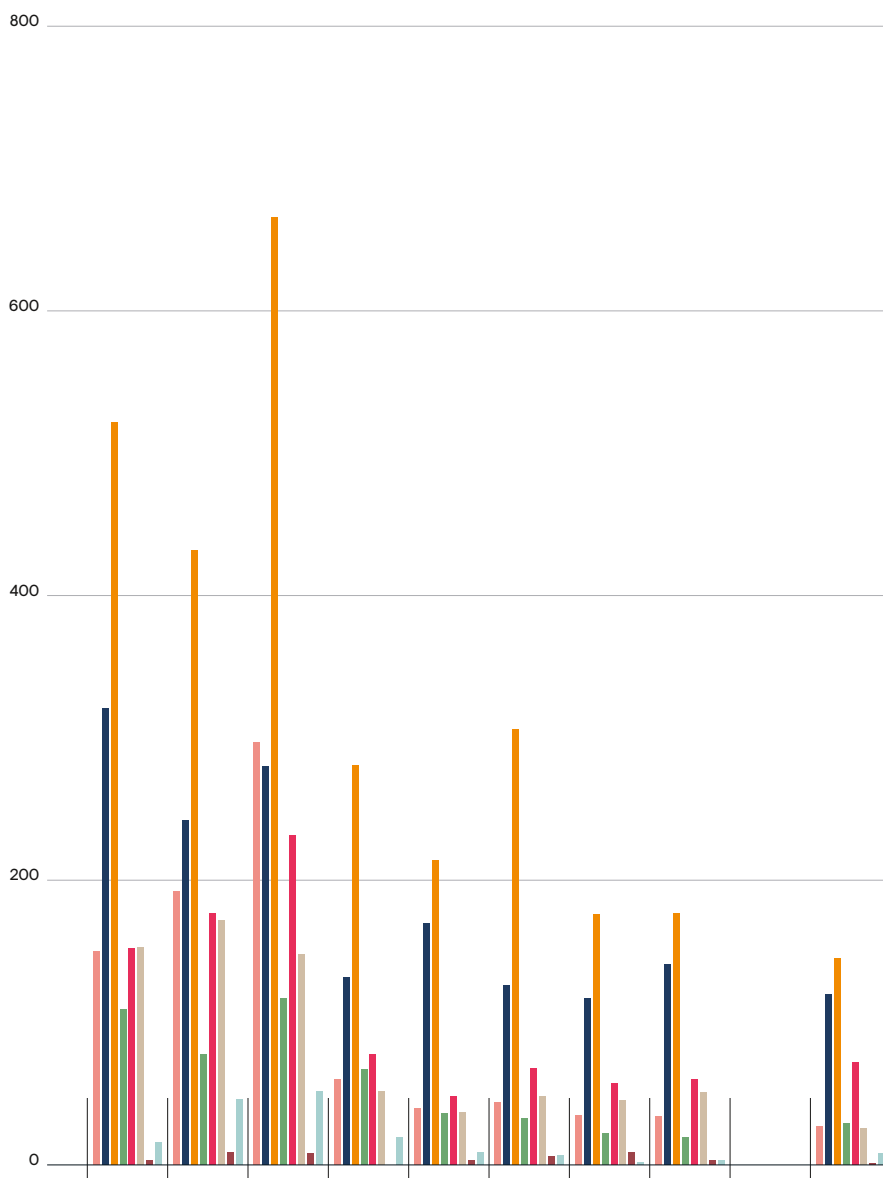
Valeurs en pourcentage %

- Rapports contractuels
- Déclarations aux assurances sociales
- Déclarations aux institutions fiscales
- Travail lors de perception d'indemnités
- Autorisation de séjour/ travail

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
58	58	64	57	50	56	55	73	68
41	45	49	36	37	35	36	50	43
59	56	60	47	50	47	48	66	64
73	74	79	76	66	67	55	82	74
83	78	84	79	83	85	86	92	90

Travail détaché

Nombre d'annonces d'entreprises étrangères pour travailler en Suisse



Précisions

Ce graphique représente le nombre d'annonces faites par les entreprises étrangères pour leur personnel venant travailler en Suisse pour une durée de moins de 90 jours.

Bien que représentative, la répartition par secteur n'est pas rigoureusement exacte.

Fréquemment, lors de leurs visites, les inspecteurs doivent corriger le secteur indiqué, car l'entreprise s'est trompée lors de l'annonce.

Les secteurs ont été classés dégressivement en fonction du total d'annonces reçues au cours de l'année 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gros-œuvre	150	192	297	60	40	44	35	34	27
Métal	321	242	280	132	170	126	117	141	120
Bois	522	432	666	281	214	306	176	177	145
Plâtrerie peinture	109	78	117	67	36	33	22	19	29
Technique CSV	152	177	232	78	48	68	57	60	72
Electricité	153	172	148	52	37	48	45	51	26
Nettoyage	2	9	8	1	3	6	9	3	1
Carrelage	16	46	52	19	9	7	2	3	8
Total	1425	1348	1800	690	557	648	463	488	428

Travail détaché

Taux de contrôle des annonces des entreprises étrangères pour travailler en Suisse

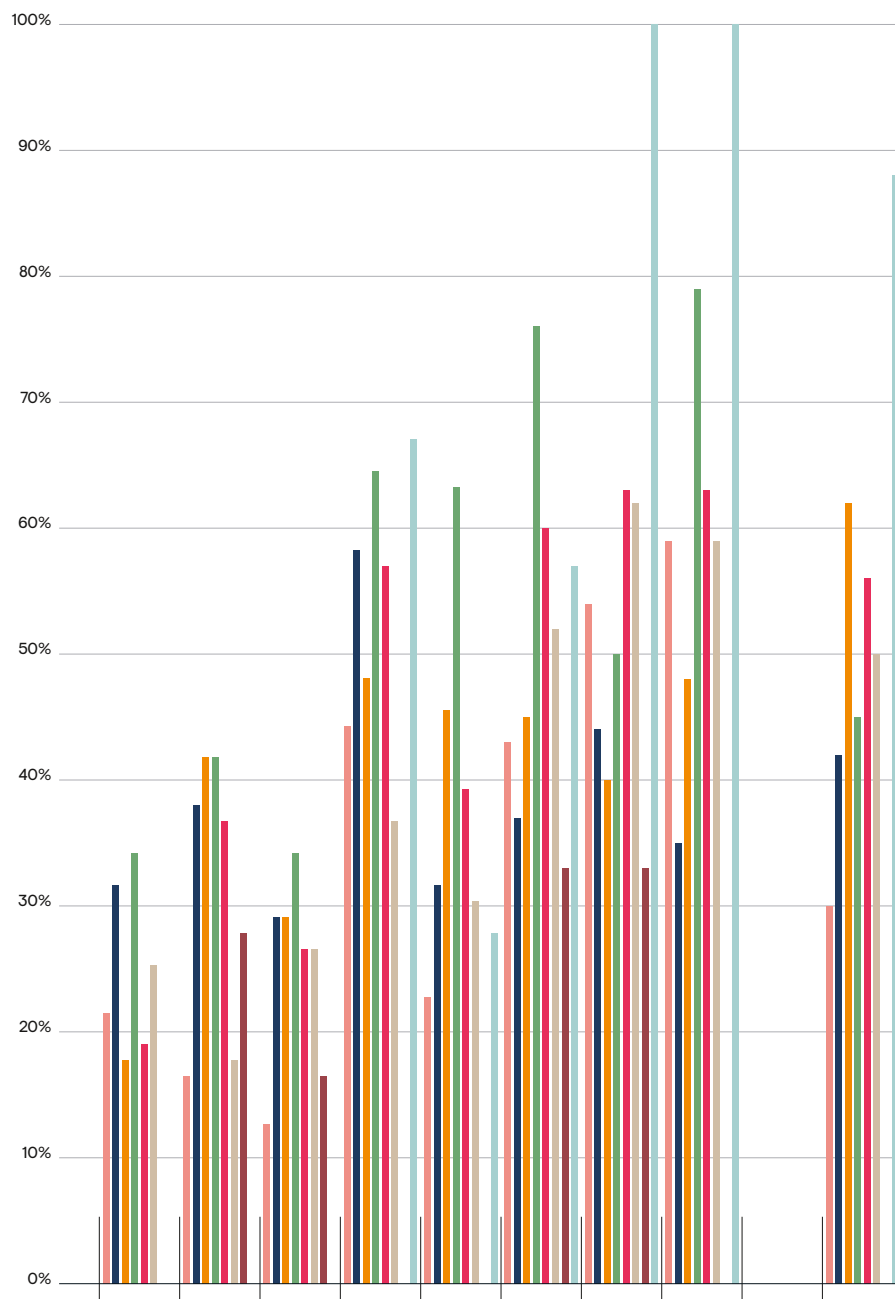
Précisions

Ce taux est calculé en comparant les sommes des contrôles effectués par secteur et des annonces reçues par secteur. Il est aussi chiffré pour la globalité des annonces.

Le SECO voudraient atteindre un taux de contrôles se situant aux environs de 25%.

Cet objectif se révèle difficile à atteindre, car le nombre d'annonces progresse constamment.

Dès lors, les moyens mis à disposition sont toujours insuffisants.



Valeurs en pourcentage %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gros-œuvre	17	13	10	35	18	43	54	59	30
Métal	25	30	23	46	25	37	44	35	42
Bois	14	33	23	38	36	45	40	48	62
Plâtrerie peinture	27	33	27	51	50	76	50	79	45
Technique CSV	15	29	21	45	31	60	63	63	56
Electricité	20	14	21	29	24	52	62	59	50
Nettoyage	0	22	13	0	0	33	33	0	0
Carrelage	-	-	-	53	22	57	100	100	88

Conventions collectives de travail (CN-CCT)

Taux d'éléments corrects par type, suite à l'audition des employés

Précisions

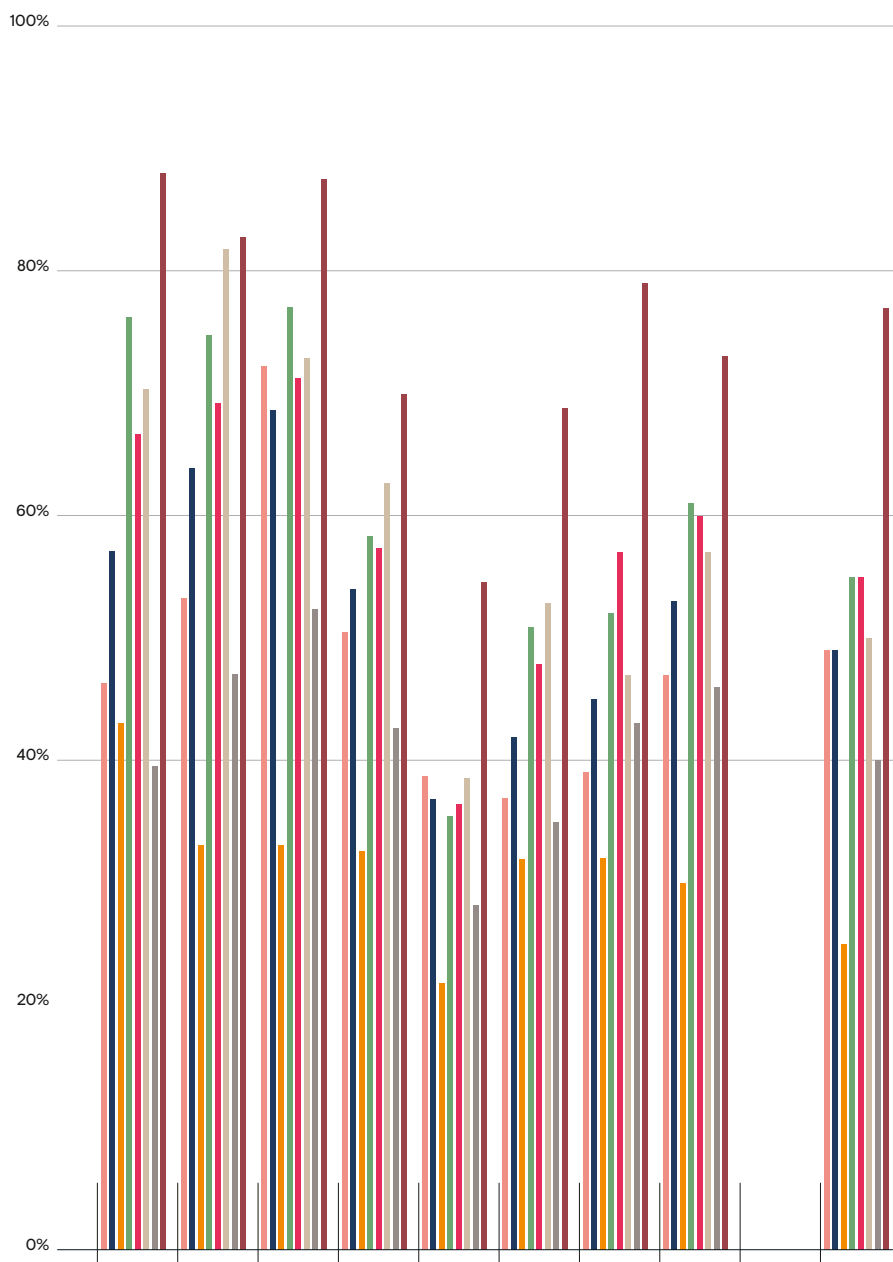
Les taux indiqués dans ce graphique représentent le pourcentage des employés contrôlés dont le statut serait en ordre.

La différence entre ce taux et le 100% n'est pas le taux des soupçons d'infractions, car un certain nombre de dossiers porte la mention « à déterminer ».

Ceux-ci nécessitent un examen par les instances concernées.

Pour l'instant, les commissions paritaires ne communiquent pas le résultat de leurs investigations.

Il n'est donc pas possible de connaître le taux effectif des infractions.



Valeurs en pourcentage %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Salaires	46	53	72	50	47	37	39	47	49
Salaires pendant les vacances et jours fériés	57	64	69	54	45	42	45	53	49
Horaires de travail	43	33	33	33	27	32	32	30	25
Supplément de salaires	76	75	77	58	43	51	52	61	55
Indemnisation frais de logement et de repas	67	69	71	57	44	48	57	60	55
Indemnisation temps de déplacement	70	82	73	63	47	53	47	57	50
Déductions sur salaires (propres aux CCT)	40	47	52	43	34	35	43	46	40
Annonce / autorisation hors horaire normal	88	83	87	70	66	69	79	73	77

Environnement – Élimination des déchets

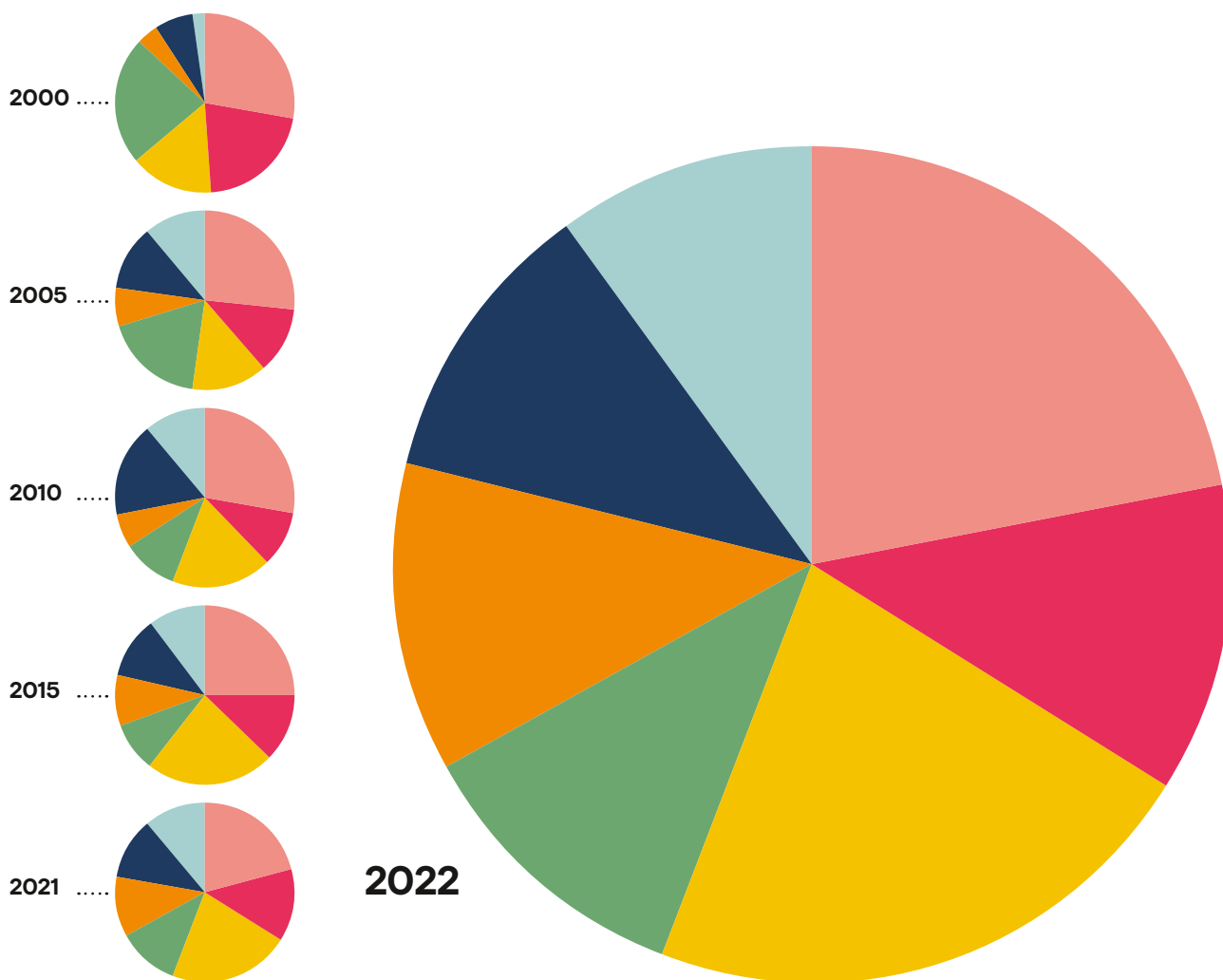
Evolution des contrôles

Précisions

Le graphique montre les contrôles de la gestion des déchets sur les chantiers.

Ces contrôles ont débuté en 2000.

Certaines années sont cachées volontairement pour ne pas surcharger la lecture.



Année	Total	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
		Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%
2000	824	233	28%	175	21%	123	15%	189	23%	29	4%	56	7%	19	2%
2005	670	178	27%	82	12%	95	14%	121	18%	44	7%	83	12%	67	10%
2010	537	148	28%	56	10%	98	18%	52	10%	32	6%	90	17%	61	11%
2015	556	140	25%	69	12%	129	23%	52	9%	51	9%	60	11%	55	10%
2021	562	119	21%	71	13%	121	22%	62	11%	64	11%	63	11%	62	11%
2022	577	126	22%	68	12%	128	22%	66	11%	67	12%	65	11%	57	10%

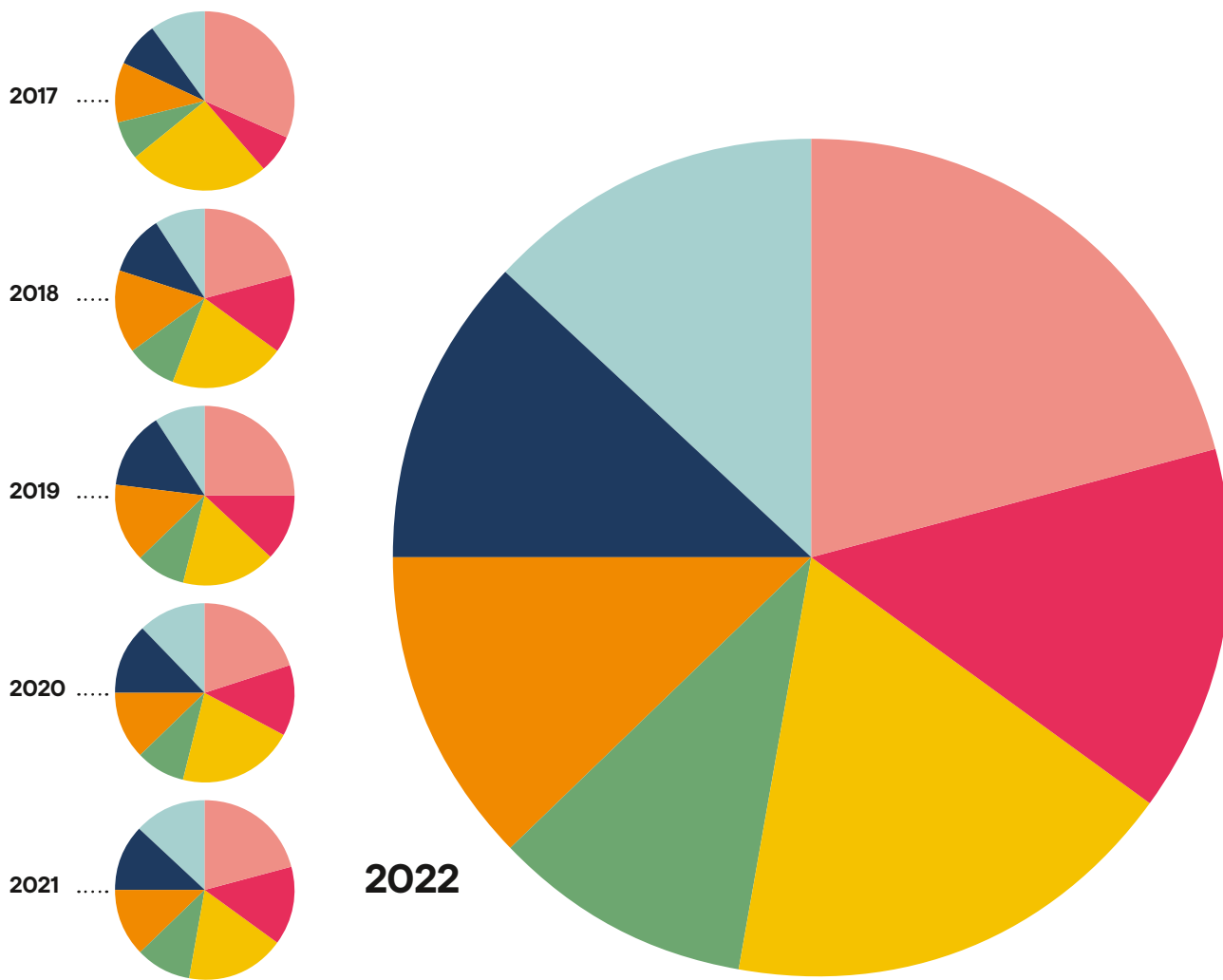
Environnement – Gestion de l’eau

Evolution des contrôles

Précisions

Le contrôle de la gestion des eaux a débuté dans l’année 2014.

Cependant les statistiques sont prises en considération depuis le début 2015



Année	Total	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
		Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%
2017	178	57	32%	12	7%	46	26%	12	7%	19	11%	15	8%	17	10%
2018	163	34	21%	23	14%	34	21%	15	9%	24	15%	18	11%	15	9%
2019	161	40	25%	20	12%	28	17%	14	9%	23	14%	22	14%	14	9%
2020	162	33	20%	21	13%	34	21%	14	9%	19	12%	21	13%	20	12%
2021	155	33	21%	21	14%	28	18%	15	10%	19	12%	19	12%	20	13%
2022	165	35	21%	18	14%	36	18%	16	10%	20	12%	19	12%	18	13%

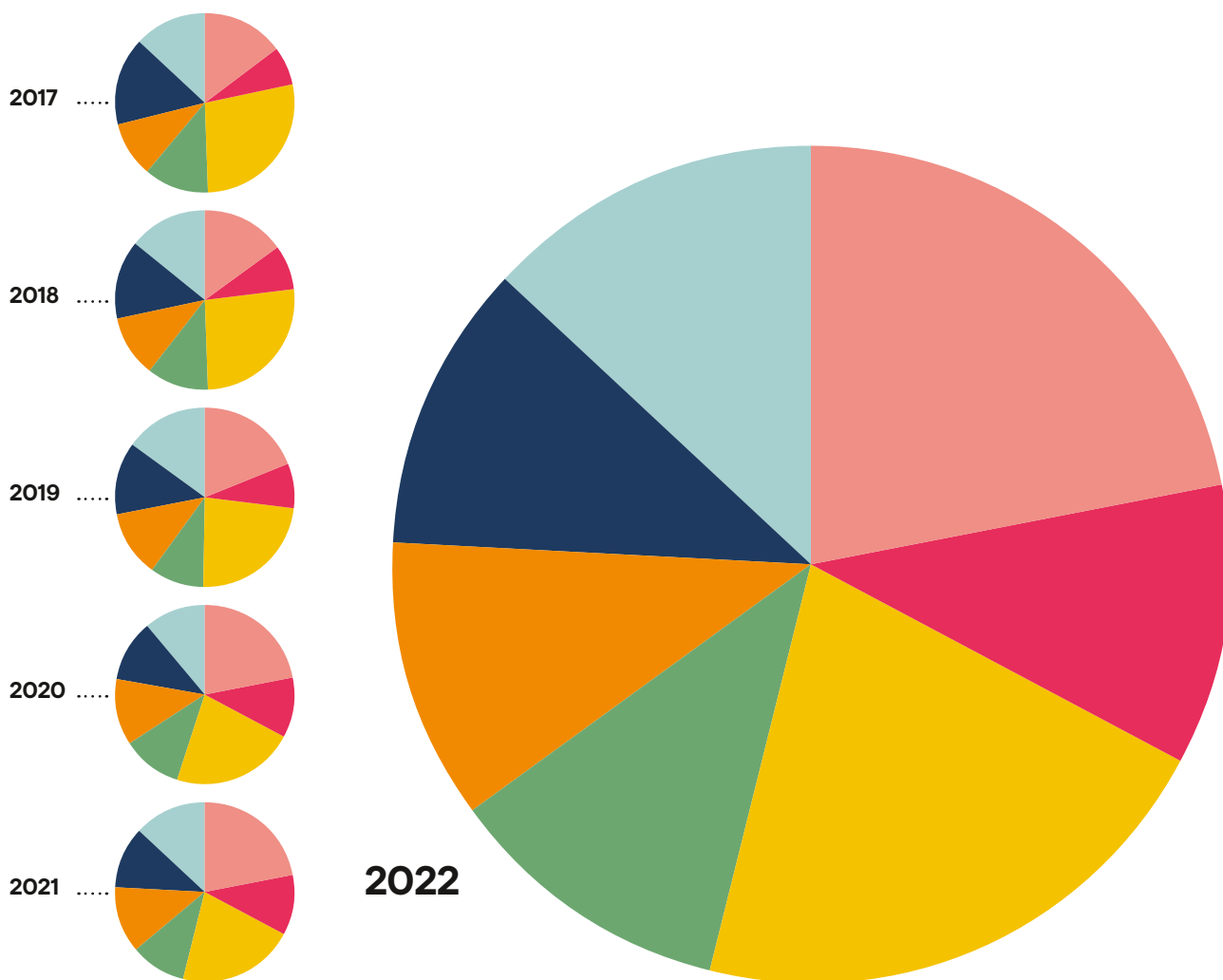
Environnement – Gestion de l’air

Evolution des contrôles

Précisions

Le contrôle de la gestion de l’air a débuté dans l’année 2014.

Cependant les statistiques sont prises en considération depuis le début 2015.



Année	Total	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
		Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%
2017	191	29	15%	13	7%	53	28%	22	12%	20	10%	30	16%	24	13%
2018	201	30	15%	17	8%	52	26%	22	11%	23	11%	29	14%	28	14%
2019	200	38	19%	16	8%	47	23%	19	10%	24	12%	26	13%	30	15%
2020	207	45	22%	22	11%	46	22%	23	11%	25	12%	24	11%	22	11%
2021	198	43	22%	21	11%	42	21%	20	10%	24	12%	22	11%	26	13%
2022	204	45	22%	23	11%	42	21%	22	11%	23	11%	23	11%	26	13%

Références

Membres de l'inspectorat

**Fédération Fribourgeoise
des Entrepreneurs**
Route de l'Industrie 71
1791 Courtaman

Union Patronale du Canton de Fribourg
Route de l'Hôpital 15
1700 Fribourg

Syndicat SYNA, région Fribourg
Route du Petit-Moncor 1
1752 Villars-sur-Glâne

Syndicat UNIA, région Fribourg
Route des Arsenaux 15
1700 Fribourg

Comptabilité

fiduFR SA
Rue de la Gruyère 75
1632 Riaz

Organe de contrôle

Fiducum SA
Route de Fribourg 15
1723 Marly

Mandants

Service Public de l'Emploi (SPE)
Boulevard de Pérolles 25
1700 Fribourg

Service de l'Environnement (SEn)
Impasse de la Colline 4
1762 Givisiez

**Commissions Paritaires (CP)
SO-TB-ME**
p.a Route des Arsenaux 15
1700 Fribourg

**Commission Paritaire (CP)
GO**
Route de l'Industrie 71
1791 Courtaman

**Commissions Paritaires (CP)
EL-NE-BO**
p.a Petit Moncor 1
1752 Villars-sur-Glâne

**Commissions Paritaires (CP)
PI**
Rue Frédéric-Chaillet 8
1700 Fribourg

Inspectorat

Inspectorat chantiers Fribourg
Route des Fluides 5
1762 Givisiez

Secrétariat
T +41 26 460 84 90
F +41 26 460 84 98

Dénonciation
T +41 26 460 84 99

www.ins-fr.ch

Impressum

Concept éditorial & graphisme
Damien Seydoux
hello@damienseydoux.ch

Impression
cricprint, imprimerie coopérative
Chemin des Sources 1
1723 Marly